



DECLARATION DES PERFORMANCES

Référence document : DOPC24

Dans le cadre de l'application du Règlement n° 305/2011 des Produits de Construction incluant les dispositions à prendre pour le marquage CE de certains éléments de structures en bois :

Je, soussigné, Monsieur THIEN Jérôme,

Président Directeur Général de la SAS Société NETRABLAISE des BOIS

Déclare que la production de « Bois de structure à section rectangulaire classés pour sa résistance » est conforme aux dispositions du contrôle de production en usine de la norme EN 14 081-1 + A1 : 2005 + A1 : 2011 pour une utilisation en structure pour les bâtiments et les ponts.

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance mécanique	C 24	EN 1912 :2012+EN 338 :2009

L'organisme notifié QUALISUD, 15 Avenue de l'océan, 40500 SAINT-SEVER, identifié 1973 a établi le certificat de conformité du système de Contrôle de Production en Usine référencé 1973-CPD-024 et incorporé en annexe à la présente déclaration.

Fait à Noirétable, le 08/06/2018.

